



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques VIII&IX Mardi 6 Octobre 2020- Webex

Serge Larzabal, président de ce groupe de travail a introduit la réunion en remerciant les participants et en rappelant, avec Aurélie Drillet (Secrétariat du CCSud), les consignes de bonne conduite pour ce type de réunion en ligne.

Le compte-rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

1. Possibilités de pêche 2021 (document de travail disponible sur le site du CC SUD)

Les membres ont été appelés à commenter les propositions reçues par le secrétariat pour chacun des stocks ci-dessous. Le secrétariat a rappelé que des commentaires pourront être également transmis après la réunion pour les stocks potentiellement impactés par le Brexit et les stocks dont l'avis scientifique n'était pas connu le jour de la réunion.

Javier Lopez (OCEANA) a précisé la position des ONG du CC SUD : pour l'ensemble des stocks, les ONG proposent de suivre l'avis du CIEM c'est à dire un TAC correspondant au RMD, lorsque cette valeur est disponible, ou de suivre l'approche de précaution si la valeur du RMD n'est pas connue.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a noté que l'hypothèse du CIEM selon laquelle l'effort déployé est identique à celui de l'année passée, est fautive dans le contexte du Covid-19, où l'effort de pêche a été moindre. Ceci devrait être étudié par le CIEM.

➤ **Merlu VIIIabd**

Javier Lopez (OCEANA) a souligné que la proposition du secteur Espagnol (142 000t) ne se situe pas dans la fourchette de capture proposée dans le cadre du plan de gestion (71 881 - 139 206). Sergio Lopez (OPP LUGO) justifie cela par l'importance socio-économique du stock, qui devrait être prise en compte, et non pas seulement l'avis scientifique. Plusieurs membres du secteur ont cependant aussi appelé à utiliser la fourchette haute proposée. (Julien Lamothe (ANOP), Jesus Lourido (Puerto de Celeiros))

➤ **Merlu VIIIc IXa**

Luis Vicente (ADAPI) a répondu à Javier Lopez (OCEANA) le besoin de maintenir le TAC malgré sa faible utilisation du TAC : le quota dont dispose le Portugal étant déjà très faible, toutes baisses supplémentaires entraîneraient la création de rejet non soutenables.

➤ **Sole VIIIab et Sole VIIIc IXa**

Pas de commentaires sur la proposition Luis Vicente (ADAPI)





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

➤ **Cardines VIIIabd**

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a présenté sa position concernant la forte corrélation des captures de Baudroies et Cardines, justifiant la demande de maintien du TAC 2020 en 2021 au regard du plan de gestion. Malgré que cet argument soit valable et juste selon Javier Lopez (OCEANA), les ONG ne soutiennent pas cette demande.

➤ **Cardines VIIIc**

Luis Vicente (ADAPI) a expliqué sa position, Javier Lopez (OCEANA) a souligné une erreur de rédaction : il sera donc noté : 'Les membres du secteur s'opposent à une baisse des possibilités de pêche pour ce stock.' Javier Lopez a rappelé que les ONG ne sont pas en accord avec cette proposition.

➤ **Baudroies VIIIabd**

Javier Lopez a noté une erreur dans le tableau récapitulatif des stocks (document de travail), les valeurs attribuées à ce stock doivent être corrigées.

➤ **Baudroies VIIIc**

Pas de commentaires sur la position de Luis Vicente.

➤ **Merlan VIII&IXa**

Javier Lopez (OCEANA) propose au secteur de préciser le nombre d'années entendu par 'période récente' afin de clarifier la proposition.

➤ **Plie VIII&IXa**

Pas de commentaires.

➤ **Lieu Jaune VIII**

Pas de commentaires.

➤ **Langoustine VIIIc (FU 31 et FU 25)**

Torcuato Teixeira (PESCAGALICIA) et Sergio Lopez (OPP Lugo) ont présenté leur position, qui devra cependant être précisée selon Luis Vicente (ADAPI) : il faut préciser que cela concerne les zones 25 et 31 uniquement.

2. Captures accidentelles de cétacés

Laureline Gauthier (DPMA – Administration française en charge du Groupe d'Etats Membres Sud) a présenté l'historique de ce sujet au sein du Groupe d'Etats Membres (GEM). Une première recommandation conjointe a été publiée en Mai 2020 mais jugée insuffisante. Une deuxième proposition a donc été rédigée par le GEM en Juillet 2020 (proposition en 4 axes, disponible sur le site du CC SUD), à laquelle la Commission n'a pas encore répondu de manière officielle. Les discussions avec les autres Etats Membres et principalement





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

l'Espagne sont donc à l'arrêt. Laureline Gauthier a également indiqué qu'une réunion se tenait le lendemain afin d'annoncer les mesures qui seront désormais portées par la France.

Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé les éléments scientifiques et les recommandations du CIEM. Ursula Krampe a indiqué que la réponse de la Commission devrait être transmise incessamment sous peu. La Commission considère que 2 semaines de fermetures est très peu, elle félicite la prise de décision concernant l'utilisation des pingons et l'amélioration du suivi. Ursula Krampe encourage la proposition d'une 3ème recommandation et la participation de toutes les parties prenantes afin d'améliorer la situation. Le processus institutionnel, ne permettant pas la prise de mesures avant le printemps (L'examen par le parlement européen étant de 4 mois), la Commission encourage la prise de mesures au niveau national pour éviter de manquer l'hiver 2020-2021.

Serge Larzabal (CNPMM) a souligné le fait que les représentants du secteur ne sont pas en accord avec les propositions de fermetures du GEM. Il n'est pas d'accord sur l'interprétation que fait la Commission de l'avis du CIEM, et qu'il n'y a pas de mesures d'urgence nécessaires. Serge Larzabal a également transmis le sentiment de dépit du secteur concernant ce sujet, qui demande toujours plus d'effort de la part des professionnels malgré le travail énorme déjà réalisé.

Andrea Ripol (Seas at Risk) a demandé à la représentante du gouvernement français, si la France allait modifier sa proposition concernant les fermetures, au vu du jugement de la Commission. Andrea Ripol a également demandé si des mesures de contrôle plus ambitieuses vont être proposées (REM) et si la France pense prendre des mesures à l'échelle nationale pour cet hiver ?

Laureline Gauthier (DPMA) n'a cependant pas pu apporter de réponse à ces interrogations.

Andrea Ripol a également souligné l'importance d'appliquer le principe de précaution.

Torcuato Teixeira (PESCAGALICIA) a exprimé la surprise et l'incrédulité des professionnels de Galice, qui malgré leurs très faibles captures accidentelles de dauphins, mesurées par des instituts scientifiques, se voient confrontés à une potentielle fermeture. Cette gouvernance européenne semble erronée, une régionalisation est nécessaire. Les professionnels craignent une décision allant contre les principes de bonne gouvernance.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a interrogé la Commission : sont-ils au courant des améliorations méthodologiques récemment réalisées par Pelagis ? Ces modifications entraînant des estimations de captures accidentelles significativement plus faibles, et inférieures au PBR. Jean-Marie a également rappelé que la population de dauphins communs n'était pas en danger dans le Golfe : il n'y a pas d'urgence ou de menace d'extinction. De plus la proposition du secteur (l'utilisation généralisée de pingons) revient à une baisse significative de 21% des captures accidentelles. Toujours faire plus alors qu'il y a déjà des propositions qui diminuent significativement les captures n'est pas recevable, face aux conséquences socio-économiques impliquées.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Jérôme Jourdain (UAPF) en accord avec Jean-Marie Robert, souligne que la base scientifique n'est pas assez robuste pour justifier la prise de décisions qui pénalisent aussi fortement les professionnels. L'amélioration des compétences est le nœud du problème.

Francisco Teijeira (Asociacion de Armadores de Buques de Pesca de Marin), en accord avec les positions présentées par le secteur, a demandé si des mesures compensatoires, des aides, sont envisagées pour palier aux impacts négatifs.

Maria Jose (FECOPPAS) a souligné l'importance du travail déjà réalisé par le secteur, et la mise en place de programme de collecte de données dans les Asturies, mais aussi l'impact de ces décisions sur les marins, les localités côtières et plus particulièrement sur la relève générationnelle déjà difficile.

Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) a insisté sur la situation politico-médiatique qui semble être plus importante et plus urgente que la réelle situation de la population de dauphins communs. Le fait de prendre des décisions sous la pression est quelque chose d'insupportable pour la profession.

Raoul Garcia (WWF) a rappelé que les Etats Membres n'ont pas agi depuis 20 ans pour répondre aux obligations de protection de ces animaux, il faut donc aujourd'hui trouver une solution.

Aurelio Bilbao (OPESCAJA) a alors répondu que si les administrations n'ont pas agi c'est qu'elles n'avaient pas identifié de problèmes. Aurelio Bilbao a également informé les membres que l'administration Espagnole a créé un programme d'observation avec l'IEO et l'AZTI. Finalement, Aurelio Bilbao soutien l'administration espagnole dans sa décision de ne pas soutenir des mesures de fermeture.

Ursula Krampe (DG MARE), a conclu que la Commission comprend les positions exprimées. La Commission base ses réflexions sur l'avis scientifique du CIEM. Le tissu réglementaire est dense, des solutions doivent être trouvées. Il faudra faire un bilan socio-économique pertes/bénéfices.

Ignacio Fontaneda (Administration espagnole) a confirmé la nécessité d'agir, mais le manque de donnée implique le besoin d'améliorer les connaissances. Par ailleurs, le Golfe est très vaste, on ne peut tout généraliser.

3. Eaux profondes (présentation de la CE disponible sur le site du CC SUD)

Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé que le CIEM a publié ses avis pour ces stocks en Juin. La proposition de la Commission Européenne sera adoptée le 19 Octobre, et le conseil aura lieu le 17 Novembre.

La Commission base sa proposition sur l'avis du CIEM qui est lui même basé sur l'approche de précaution pour ces stocks et la prise en compte de l'obligation de





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

débarquement. Il existe un manque de données important pour ces espèces, notamment sur les données biologiques, d'où l'approche de précaution. Ursula Krampe a brièvement évoqué les situations des stocks de grenadier de roche, de dorade rose et de sabre noir ainsi que les requins. Pour les TAC supprimés en 2018, ils le resteront car l'avis scientifique indique que cela ne pose pas de risques pour les populations. La gestion de ces espèces sera également impactée par le Brexit.

Julien Lamothe (ANOP) a souligné l'absence d'avis analytiques pour ces espèces, la pêche est fortement contrainte et donc peu d'observations sont réalisées. Les seules données disponibles sont celles des professionnels or leur activité a fortement diminuée. Les coûts pour étudier ces espèces sont faramineux. Il faut entamer une discussion pour sortir de cette situation, pour avoir des éléments d'analyse objectifs. La situation historique des années 70, d'une pêche industrielle, et à l'opposée de la situation actuelle d'une pêche artisanale et accessoire, les modèles d'analyse traditionnels ne peuvent donc fonctionner.

Jorge Campos (Fed. Andaluz de Cofradias de pescadores) a demandé des précisions concernant la gestion du stock de dorade rose partagée avec le Maroc. Ursula Krampe vérifiera ce point.

Francisco Teijeira (Asociacion de Armadores de Buques de Pesca de Marin) en accord avec Julien Lamothe a souligné la difficulté d'obtention de donnée due aux mesures restrictives. Il demande la définition d'une espèce d'eaux profondes ? Certaines espèces définies comme d'eaux profondes pouvant en effet se trouver également à des profondeurs beaucoup moins élevées (100m).

Aurelio Bilbao (OPESCAYA), a informé les membres que dans sa zone, il n'était pas envisageable d'avoir un TAC 0 pour la daurade rose, les captures de la flotte professionnelle étant déjà faibles, et même plus faibles que les captures réalisées par les plaisanciers. A la demande de Jose Antonio Beiro (Federacion Gallega de pesca maritima responsable) , Aurelio Bilbao a précisé qu'il parlé bien uniquement de sa zone.

Luis Francisco marin (OPPAO) a demandé la différence entre une espèce interdite et une espèce à TAC 0. Car l'obligation de débarquement s'applique aux espèces à TAC 0 mais pas aux espèces interdites. Que se passe-t-il donc pour ces espèces à TAC 0, comme les requins d'eaux profondes ?

Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé que les requins des eaux profondes sont des espèces interdites.

Pour la daurade rose un travail scientifique a été réalisé, les mesures actuelles sont insuffisantes, le CIEM recommande 0 capture, et la Commission suit l'avis du CIEM, il faudra voir comment on va le gérer concernant des chokes ou autres problèmes.

Julien Lamothe (ANOP) a souligné concernant la daurade rose, que se tenir uniquement à l'avis du CIEM était le problème. C'est un stock très vaste, l'avis du CIEM tient compte d'un passé très différent, il existe une concurrence avec la pêche de plaisance et les





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

études sont très coûteuses. La Commission ne propose pas de réponse à ces difficultés, pour prendre en compte ces éléments. Le travail réalisé par les professionnels n'est jamais suffisant. La Commission refuse d'ouvrir la porte à des aménagements qui permettrait de travailler ensemble.

4. Pêche ciblée

Pauline Joyeux (DPMA) a présenté les propositions du groupe d'Etats Membres Sud pour définir la pêche ciblée (document disponible sur le site du CC SUD). Cette définition était une demande formulée dans le règlement mesures techniques. La Commission demande aujourd'hui des précisions au GEM sur les pourcentages, une nouvelle consultation des Etats Membres est donc en cours. Dans les autres bassins, le travail est également toujours en cours, voir en retard.

Julien Lamothe (ANOP) s'est étonné de la demande de précisions, le CSTEP devant déjà avoir accès à ces données.

Luis Vicente (ADAPI) a demandé des précisions techniques sur les maillages dérogatoires, la représentante de la DPMA se renseignera et répondra par écrit aux questions de Luis Vicente.

5. Obligation de débarquement – Plan de rejets

Pauline Joyeux (DPMA) a présenté les exemptions à l'obligation de débarquement de l'acte délégué. 4 exemptions proposées par le GEM n'ont pas été retenues cela concerne la Plie et le Lieu Jaune (Détails disponibles sur le site du CC SUD).

6. Questions diverses

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a informé les membres de la mise en place de règlement délégué concernant les pêches profondes, en lien avec les travaux du Groupe WKEUVME du CIEM. Ces questions présentent un enjeu important.

BILAN :

- **Chaque membre du groupe de travail a pu présenter ses propositions pour l'avis sur les possibilités de pêche 2021, il sera cependant possible de transmettre au secrétariat des contributions sur les stocks dont l'avis scientifique n'était pas encore connu ou qui seront impactés par le Brexit**
- **Les membres seront appelés à contribuer à la rédaction d'un avis sur les espèces d'eaux profondes.**

